

compagnies de chemin de fer, des banques et du commerce, s'étend au Dominion tout entier, et prouve les progrès surprenants que ce pays accomplit. Le dernier recensement des provinces du Nord-Ouest montre à quel point et sur quelle grande échelle s'y sont développées l'agriculture et la population, et quoique les vieilles provinces n'aient pas suivi la même marche de progrès, on ne peut nier que le Canada tout entier n'ait prospéré dans toutes les industries diverses.

Toutes les entreprises sont solidaires et leurs intérêts sont égaux. Toutes, agriculture, transport, banques, industries, commerce, entreprises commerciales, se ressentent également du succès ou de l'insuccès de chacune d'elles. Quand on considère les immenses ressources naturelles dont le Canada dispose en terres et en forêts, en minerais, en pêcheries et en pouvoirs d'eau, on ne saurait fixer de limites au développement que ce pays peut atteindre avant la fin de ce siècle.

Un volumineux échange de correspondance eut lieu durant l'année au sujet du congrès colonial de Londres en 1907. La date de l'ouverture de ce congrès a été fixée, pour la plus grande commodité de toutes les colonies au 15 avril. Parmi les matières proposées pour discussion sont les suivantes : Constitution du congrès, embrassant les questions des pouvoirs législatifs des colonies en ce qui regarde l'obtention réciproque de préférence commerciale et le commerce maritime et le cabotage—l'émigration aux colonies, la naturalisation et la défense impériale. Ce sont là les sujets de première importance. Il a été en outre proposé de discuter, si le temps le permettait, la question de l'uniformité des brevets et des marques commerciales, de la réciprocité dans les professions ; de l'extension des intérêts britanniques dans l'Océan Pacifique en vue de la construction du canal de Panama, de la réservation des bills, des appels judiciaire, et du système métrique.

Une proposition faite en vue de changer le nom de cette assemblée de ministres coloniaux désignée en 1887, en 1897 et en 1902 sous le nom de "Congrès colonial" en celui de "Conseil impérial" ne fut pas reçue avec faveur par le Gouvernement canadien, et une note du conseil adressée au Bureau colonial exprimait la crainte que le nom proposé ne soit interprété comme un changement sensible dans le point où en était la discussion des relations entre la mère patrie et les colonies. Un congrès, disait cette note, est une assemblée plus ou moins régulière, convoquée

Prévisions sur  
le siècle.

Congrès colo-  
nial de Lon-  
dres, 1907.

Titre du  
Congrès.